

che qu'il adopteront à l'avenir, de la protection des ressources piscicoles dans les régions qui intéressent toutes les parties contractantes.

C'est ainsi que se termine la motion. Il faut comprendre que la Commission internationale des pêcheries du Pacifique-Nord n'a pas le pouvoir d'établir des règlements; elle ne peut qu'exprimer des vœux. Elle a donc fortement recommandé aux parties contractantes d'accorder une attention particulière aux besoins de la conservation dans la région d'entremêlement, lorsqu'il s'agit d'édicter des règlements de pêche.

M. HOWARD: N'est-il pas vrai que les navires de pêche japonais ne peuvent s'aventurer à l'est du 175^e degré de longitude ouest et que les vaisseaux américains et canadiens de pêche ne peuvent naviguer à l'ouest de ce méridien?

M. CLARK: Au contraire, le traité spécifie qu'aucune restriction n'empêchera les navires de pêche américains et canadiens de pénétrer dans la région occidentale du Pacifique.

M. HOWARD: Je ne sais si ma question va vous paraître logique du point de vue scientifique, mais je voudrais demander si on a pensé à prohiber la pêche par traité dans la région d'entremêlement. La capture du poisson immature dans cette région n'aurait-elle pas pour effet de décimer les remontées de saumon de l'un ou de l'autre pays?

M. CLARK: Vous touchez au noeud du problème. La ligne provisoire a été fixée d'un commun accord précisément pour séparer les stocks de poisson qui fraient du côté de l'Amérique du Nord dans le Pacifique et ceux qui fraient du côté de l'Asie.

M. HOWARD: C'est bien cela; il ne s'agit donc pas d'une ligne de démarcation, mais bien d'une région circonscrite?

M. CLARK: Oui. Il y a longtemps qu'on étudie cette question et elle a été discutée à plusieurs reprises.

M. DRYSDALE: Pourquoi le Canada ne va-t-il jamais au delà de 150^e degré ouest?

M. CLARK: Il faut faire une petite distinction ici; nous ne faisons pas de pêche commerciale au delà du 150^e degré, mais rien ne nous empêche de franchir ce méridien.

M. DRYSDALE: Je comprends bien cela, mais je constate que les recherches du Canada n'ont pas été poursuivies jusque là. Pourquoi n'ont-elles pas été poussées plus loin?

M. CLARK: A cause du coût, surtout; le manque de fonds et de personnel compétent nous empêche de patrouiller tout le Pacifique-Nord. Pour accomplir ce travail, il nous faudrait des fonds et un personnel suffisants.

M. CROUSE: Pourriez-vous nous expliquer la raison des augmentations qui apparaissent au crédit 136? Dans un cas, un montant de 230,000 est porté à \$260,650 et, dans l'autre cas, un montant de \$470,000 est porté à \$535,000?

M. PICKERSGILL: Je croyais, monsieur le président, que nous ne pas-